

Veille internationale sur la culture et le commerce numérique

CEIM | GRIC | FICDC



COMMERCE NUMÉRIQUE, CULTURE ET ENJEUX DE RÉGLEMENTATION

Par Dr. Antonios Vlassis (Center for International Relations Studies-CEFIR, Université de Liège)

Rapport d'analyse, juin 2024

Le rapport de juin débute par des discussions sur l'initiative du gouvernement australien d'introduire une nouvelle réglementation concernant les exigences en matière de contenu local pour les services de diffusion en continu. La principale préoccupation concerne la conformité de la nouvelle réglementation avec l'accord de libre-échange entre l'Australie et les États-Unis (AUSFTA). Le rapport met également en lumière la lettre d'un groupe bipartisan de parlementaires des États-Unis qui a appelé le représentant au commerce à s'attaquer aux « barrières commerciales » pour l'industrie musicale américaine découlant de la Loi canadienne sur la diffusion continue en ligne. En outre, il se concentre sur la confrontation entre Apple et Spotify concernant la mise en œuvre de la Loi européenne sur les marchés numériques (Digital Markets Act). Par ailleurs, il se penche sur les débats sur l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) par les entreprises technologiques et les questions de droits d'auteur en examinant les cas de Sony Music et de TikTok. Enfin, il met l'accent sur les nouveaux partenariats dans l'économie basée sur les plateformes, en se focalisant sur HBO Max et les services de diffusion en continu en Asie du Sud-Est.

Réglementations, commerce numérique et culture Australie : obligations d'investissement pour les plateformes de diffusion en continu

Un rapport intérimaire de la Commission sénatoriale de l'environnement et des communications sur la politique culturelle nationale de l'Australie recommande au gouvernement de donner la priorité à l'introduction de ses réformes législatives concernant les exigences en matière de contenu local pour les services de diffusion en continu. Selon <u>Deadline</u>, le gouvernement australien s'est engagé à introduire une réglementation sur la diffusion en continu le ler juillet, mais n'a pas encore déposé de motion au Parlement, ce qui laisse les producteurs dans l'incertitude quant à la forme que prendra cette réglementation - si elle voit le jour. Screen Producers Australia, représente la plupart des principaux producteurs australiens, a fait part de ses inquiétudes, soulignant que « nous sommes profondément préoccupés par le fait que les entreprises de diffusion en continu basées aux États-Unis exercent une pression politique sur le gouvernement australien en utilisant l'Accord de libre-échange entre l'Australie et les États-Unis en coulisses. La forte implication du DFAT [Department of Foreign Affairs and Trade] dans l'élaboration de cette politique, qui a été confirmée lors de l'audition au Sénat le 16 avril 2024, et un article de presse paru dans le journal The Australian en février indiquent que l'AUSFTA est l'une des causes probables du retard ». En outre, Screen Producers Australia a indiqué que les diffuseurs en continu font campagne pour une définition « souple » du « contenu australien » qui leur permettrait de déclarer leurs dépenses par l'intermédiaire de plusieurs banques d'investissement qui ne profitent pas en fin de compte aux producteurs locaux. Cela fait partie d'un jeu intentionnel visant à « brouiller les pistes entre ce qui est véritablement du contenu australien » et ce qui est international. Screen Producers Australia demande qu'une obligation d'investissement de 20 % des revenus nationaux soit appliquée aux services de diffusion en continu, ainsi qu'une définition claire du contenu australien.

Selon <u>Capital Brief</u>, l'Australia New Zealand Screen Association (ANZSA), qui représente des studios de divertissement internationaux tels que Sony Pictures et Warner Bros Discovery, a écrit dans sa réponse à la proposition du gouvernement à la fin de l'année dernière qu'elle avait pris connaissance d'un avis juridique concernant l'AUSFTA. En ce qui concerne l'AUSFTA, cet avis juridique conclut que la proposition du gouvernement concernant les obligations d'investissement a « les mêmes effets discriminatoires et souffre donc des mêmes incohérences (avec des défauts supplémentaires) qui les amènent à violer les mêmes dispositions de l'AUSFTA ».

Il convient de noter qu'en mars dernier, le ministère des Arts a déclaré à la commission sénatoriale qu'il avait reçu un <u>avis juridique</u> du DFAT concernant l'impact de l'AUSFTA sur le projet de règlement relatif au contenu, mais il a refusé de préciser le contenu de l'avis. Enfin, selon le <u>New Daily</u>, l'investissement dans de nouveaux projets cinématographiques australiens est bloqué car l'industrie attend des quotas de contenu local destinés aux services de diffusion en continu.

Attaques sur la loi canadienne sur la diffusion continue en ligne

Selon Inside US Trade, un groupe bipartisan des États-Unis, composé de 19 membres de la Chambre des représentants, a demandé à la représentante américaine au commerce Katherine Tai de s'attaquer aux « barrières commerciales » pour l'industrie musicale américaine découlant d'une nouvelle Loi canadienne sur les services de diffusion en continu. Selon la lettre du 16 mai adressée à Mme Tai, « la loi canadienne sur la diffusion continue en ligne, qui est actuellement mise en œuvre par les autorités de régulation canadiennes, soumet les services de diffusion de musique en continu au cadre réglementaire de la Loi canadienne sur la radiodiffusion. La Loi sur la radiodiffusion a été conçue pour l'ère de la radiodiffusion terrestre. Elle exige des radiodiffuseurs canadiens qu'ils programment environ 35 % de leur temps d'antenne avec de la musique canadienne, dans le cadre des efforts du gouvernement pour assurer la disponibilité du contenu canadien. Nous craignons qu'en vertu de la nouvelle loi, le Canada n'applique la logique des quotas conçus pour les radiodiffuseurs terrestres aux services modernes de diffusion de musique en continu. Les services mondiaux de streaming en ligne ne sont pas les mêmes que les diffuseurs nationaux, et nous pensons que ces dispositions sont clairement discriminatoires à l'égard des contenus américains, qu'elles interfèrent avec le choix des consommateurs et qu'elles nuisent aux artistes et aux détenteurs de droits américains. La nouvelle loi donne également au régulateur le pouvoir de conditionner l'accès au marché des services de diffusion de musique en continu à des contributions financières à certains fonds liés au gouvernement et destinés à l'industrie nationale de la musique, ce qui, si cela était mis en place, constituerait de nouvelles mesures non conformes restreignant le commerce numérique transfrontalier ».

Rappelons que au début de juin, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications (<u>CRTC</u>) canadiennes a franchi une étape importante dans la mise en œuvre de la *Loi canadienne sur les services de diffusion en continu*. Il s'agit d'exiger que « les services de diffusion continue en ligne contribuent de 5 % de leurs revenus canadiens afin de soutenir le système de radiodiffusion canadien.

Ces obligations entreront en vigueur au début de l'année de radiodiffusion 2024-2025 et fourniront un nouveau financement estimé à 200 millions de dollars canadiens par an ».

Apple contre Spotify au sujet de la loi sur les marchés numériques

Selon <u>TechCrunch</u>, <u>Spotify</u> a accusé Apple de défier une fois de plus la législation européenne concernant les règles de l'App Store relatives à l'indication d'autres options de paiement dans une application. Le service de streaming affirme qu'Apple a refusé d'approuver les mises à jour de son application iOS qui ont été faites en réponse à la décision de l'Union européenne « à moins que nous (Spotify) ne payions une nouvelle taxe à Apple », en ajoutant que « le mépris d'Apple pour les consommateurs et les développeurs n'a d'égal que son mépris pour la loi ». Le diffuseur de musique a annoncé qu'il avait soumis à l'approbation d'Apple une mise à jour permettant à Spotify d'afficher sur son application en Europe « des informations de base sur les prix et le site web » et « le strict minimum prévu par la décision de la Commission européenne dans son affaire de diffusion de musique en continu ». Quelques heures plus tard, Apple a rejeté la mise à jour. Rappelons que début mars, la <u>Commission</u> européenne a infligé une amende historique de 1,84 milliard d'euros à Apple pour ses pratiques anticoncurrentielles et ses « conditions commerciales déloyales » sur le marché de la musique en streaming.

Activités mondiales des plateformes en ligne Nouveaux plans d'affaires et lutte pour les abonnés

Selon <u>Bloomberg</u>, Sony Music, l'une des plus grandes maisons de disques au monde, a envoyé des lettres à des centaines d'entreprises technologiques, telles que des sociétés d'IA et des plateformes de streaming musical, et les a « mises en garde contre l'utilisation de son contenu sans autorisation ». Sony Music, qui compte parmi ses artistes Beyoncé, Billy Joel, Céline Dion et Bruce Springsteen, a envoyé des lettres à plus de 700 entreprises « dans le but de protéger sa propriété intellectuelle ». La maison de disques a explicitement déclaré que « l'utilisation non autorisée du contenu de Sony Music pour des systèmes d'intelligence artificielle prive la maison de disques et les artistes du contrôle et de la rémunération de leur travail », en appelant à « la formation, le développement ou la commercialisation de systèmes d'intelligence artificielle qui utilisent du matériel protégé par le droit d'auteur, notamment de la musique, des œuvres d'art et des paroles ». En outre, <u>Sony Music</u> a déclaré avoir « des raisons de croire » que des centaines d'entreprises risquent déjà d'avoir utilisé sa musique sans autorisation.

Le label aurait donné aux entreprises un délai pour répondre et a déclaré qu'il appliquerait sa politique en matière de droits d'auteur « dans toute la mesure permise par la législation en vigueur ».

Début mai, TikTok a annoncé qu'il allait signaler « les utilisateurs qui téléchargent sur le site de partage de vidéos des contenus générés par l'intelligence artificielle à partir d'autres plateformes ». The Guardian indique que « l'entreprise commencera à utiliser des filigranes numériques créés par le groupe interprofessionnel Coalition for Content Provenance and Authenticity (C2PA) pour identifier et étiqueter autant de contenus générés par l'intelligence artificielle qu'elle le peut. Cette technologie permettra aux utilisateurs de voir « quand, où et comment le contenu a été créé ou édité ». En outre, Forbes souligne que TikTok s'est associé à Mediawise « pour publier une douzaine de vidéos sur l'éducation aux médias tout au long de l'année et lancera une campagne distincte sur l'étiquetage de l'IA et les contenus trompeurs ».

Début avril, un groupe de plus de 200 musiciens de renom a signé une <u>lettre</u> ouverte appelant à des protections contre l'utilisation prédatrice de l'IA qui imite la ressemblance, la voix et le son des artistes. Plus explicitement, la <u>lettre</u> souligne que les artistes « doivent se protéger contre l'utilisation prédatrice de l'IA de voler la voix et l'image des artistes professionnels, violer les droits des créateurs et détruire l'écosystème de la musique ». Selon <u>The Guardian</u>, la lettre, publiée par le groupe de défense Artist Rights Alliance, « demande aux entreprises technologiques, aux plateformes et aux services de musique numérique de s'engager à ne pas développer d'outils d'IA qui sapent ou remplacent l'art humain des auteurs-compositeurs et des artistes, ou qui refusent aux artistes une rémunération équitable pour leur travail ». La lettre a été signée par un grand nombre d'artistes et de groupes musicaux, tels que REM, Pearl Jam, Billie Eilish, Aerosmith, Elvis Costello, Katy Perry et Jon Bon Jovi.

Nouveaux partenariats et expansion géographique

Selon une nouvelle étude publiée par <u>Variety</u>, le secteur de la vidéo à la demande (VOD) en Asie du Sud-Est a enregistré un nombre record d'abonnements et de revenus d'abonnement au cours du premier trimestre de l'année. L'étude porte sur cinq pays d'Asie du Sud-Est : Singapour, Thaïlande, Philippines, Indonésie et Malaisie.

Le nombre total d'abonnements payants a atteint 48,5 millions. Netflix compte 10 millions d'abonnés, suivi par Viu avec 9,1 millions de clients payants, ainsi que par Disney+ et le service de streaming indonésien Vidio. Dans toute la région, le contenu coréen « a continué à régner en maître en tant que principale catégorie de contenu, capturant près de 30 % de l'audience totale de la VOD premium au premier trimestre 2024, suivi de près par le contenu américain ». En outre, selon <u>Deadline</u>, Disney+ et Prime Video ont tous deux « complètement supprimé leurs équipes de productions originales en Asie du Sud-Est, optant plutôt pour des licences de contenu américain, tandis que Netflix reste le seul grand diffuseur des États-Unis à commander encore du nouveau contenu dans la région ».

Fin mai, <u>Warner Bros. Discovery</u> a annoncé que son service de streaming Max est officiellement en ligne et disponible dans 20 pays d'Europe, tels que la Bulgarie, la Croatie, la République tchèque, le Danemark, la Finlande, la Hongrie, le Kosovo, la Moldavie, la Norvège, le Portugal, la Roumanie, la Serbie, la Slovaquie, la Slovénie, l'Espagne et la Suède. En outre, début juillet, le service de streaming <u>Max</u> sera lancé en France, en Pologne, aux Pays-Bas et en Belgique. Au total, <u>Max</u> sera disponible dans 25 pays d'Europe et 65 pays et territoires dans le monde. Il convient de noter que « Max sera la seule plateforme à diffuser toute la couverture en direct des Jeux olympiques de Paris plus tard dans l'année ».

Enfin, parmi les contenus non anglophones diffusés sur <u>Netflix</u> au cours du second semestre de 2023, les émissions coréennes ont été les plus regardées. Les titres en coréen (9 %), en espagnol (7 %) et en japonais (5 %) ont capté les plus grandes parts d'audience en dehors de l'anglais.

Des lectures supplémentaires pour le rapport de juin :

Are we bugs? The Geopolitics of Netflix's '3 Body Problem', *The Diplomat*, 5 avril 2024, <u>Lien.</u>

Scarlett Johansson's complaint to OpenAI is a new benchmark in the development of the machine, *The Conversation*, 23 mai 2024, Lien.

Sources indicatives

- House lawmakers urge Tai to raise concerns about Canadian streaming bill, *Inside US Trade*, 17 mai 2024, Lien.
- Australian screen industry body demands global streamers pay content levy, Deadline, 16 avril 2024, Lien.
- Apple rejects Spotify's update with pricing information for EU users, *TechCrunch*, 24 avril 2024, Lien.
- Sony Music warns companies to stop training AI on its artists' content, *Bloomberg*, 16 mai 2024, <u>Lien.</u>
- TikTok to auto-flag AI videos even if created on other platforms, The Guardian, 9 mai 2024, Lien.
- Video streaming subscriptions reach record levels in Southeast Asia, representing rebound report, *Variety*, 6 mai 2024, Lien.
- Max launching in Europe on May 21, Deadline, 21 mars 2024, Lien.

DIRECTION

Gilbert Gagné, chercheur au CEIM et directeur du Groupe de recherche sur l'intégration continentale (GRIC).

RÉDACTION

Antonios Vlassis, maître de conférences et chercheur, Center for International Relations Studies (CEFIR)-Université de Liège, membre au CEIM.

Centre d'études sur l'intégration et la mondialisation (CEIM)

UQAM, 400, rue Sainte-Catherine Est, Pavillon Hubert-Aquin, bureau A-1560, Montréal (Québec) H2L 2C5 CANADA. Téléphone: 514 987-3000, poste 3910 / Courriel: ceim@uqam.ca / Site web: www.ceim.uqam.ca

Fédération internationale des coalitions pour la diversité culturelle (FICDC)

33 rue Milton, bureau 500, Montréal (Québec), H2X IVI, CANADA. Téléphone : 514 277-27666 / Courriel : coalition@cdc-ccd.org / Site web : www.ficdc.org

Les opinions exprimées et les arguments avancés dans cette note analytique demeurent sous l'entière responsabilité du rédacteur ainsi que du Centre d'études sur l'intégration et la mondialisation et n'engagent en rien ni ne reflètent ceux de la Fédération internationale des coalitions pour la diversité culturelle.





